



Demande de maintien du droit suisse des assurances sociales durant l'exercice temporaire d'une activité professionnelle à l'étranger

Ce formulaire doit être dûment rempli et est à déposer auprès de la Caisse de compensation AVS compétente.

En vertu de l'art. 28 LPGA, les assurés et les employeurs sont tenus de fournir toutes les informations nécessaires à l'application des différentes lois sur les assurances sociales.

Le formulaire doit être rempli en caractères d'imprimerie. L'employeur et le salarié ou l'indépendant doivent signer le formulaire dans les champs prévus à cet effet. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Personne salariée ou indépendante

Numéro de sécurité sociale suisse (N° AVS)

Nom(s)

Nom(s) de naissance

Prénom(s) tel(s) qu'inscrit(s) à l'état civil

Sexe

masculin

féminin

Date de naissance (jj.mm.aaaa)

Lieu de naissance

Toutes les nationalités

Assurance-maladie

Assureur-maladie suisse actuel (LAMal)

La personne est exemptée de l'obligation de s'assurer en Suisse. Joindre l'attestation de l'autorité cantonale compétente

Domicile durant l'expatriation

Complément d'adresse/case postale

Rue et n°

NPA

Localité

Pays

Tél.

Courriel

Adresse à l'étranger durant l'expatriation (si connue)

Complément d'adresse/case postale

Rue et n°

NPA

Localité

Pays

Tél.

Courriel

A compléter en cas de changement de pays de domicile durant l'expatriation

De (pays)

A (pays)

Activité en Suisse

Activité salariée indépendante

Nom de l'employeur

N° d'identification de l'entreprise IDE (si disponible)

Personne de contact

Complément d'adresse/case postale

Rue et n°

NPA

Localité

Pays

Tél.

Courriel

Début de la relation de travail ou de l'activité indépendante le (jj.mm.aaaa)

Si contrat à durée déterminée, fin le (jj.mm.aaaa)

Caisse de compensation AVS actuelle

Numéro de décompte AVS actuel

Institution de prévoyance suisse (LPP) actuelle

La personne est exemptée de l'obligation de s'assurer en Suisse. Joindre l'attestation de l'institution de prévoyance

Assureur-accidents suisse (LAA) actuel

Activité temporaire à l'étranger

Pays

Coordonnées (si connues)

Nom de l'employeur

N° d'identification de l'entreprise (si disponible)

Personne de contact

Compléments d'adresse/case postale

Rue et n°

NPA

Localité

Pays

Tél.

Courriel

pas d'adresse fixe connue

Durée prévisible de l'activité temporaire, du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

Le salarié ou l'indépendant a déjà travaillé dans le même pays au cours des 24 derniers mois

oui

non

Si oui, indiquer les périodes d'engagement

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

A remplir pour les salariés

L'employé est détaché en remplacement d'une autre personne détachée	oui	non
L'employeur en Suisse, et non pas l'entreprise locale, peut décider de résilier le contrat avec le salarié pendant le détachement	oui	non
L'employeur en Suisse peut définir les grandes lignes de l'activité exercée à l'étranger	oui	non
Après le détachement, le salarié reprend son travail en Suisse, vraisemblablement chez le même employeur	oui	non
Le contrat de travail est établi avec	l'entreprise locale l'employeur en Suisse	
Le salaire est payé par	l'entreprise locale l'employeur en Suisse	
Les cotisations sociales sont versées par	l'entreprise locale l'employeur en Suisse	

A remplir pour les indépendants

Durant le détachement, une infrastructure est conservée en Suisse (p. ex. des bureaux ou l'autorisation d'exercer la profession) permettant une reprise des activités dès le retour de l'étranger	oui	non
L'activité temporaire exercée à l'étranger est semblable au travail habituellement exercé en Suisse	oui	non
Si oui, description		

Représentant du salarié ou de l'indépendant (facultatif). Joindre la procuration

Nom de l'employeur

Personne de contact

Complément d'adresse/case postale

Rue et n°

NPA

Localité

Pays

Tél.

Courriel

Membres de la famille

Epoux(-se) / partenaire enregistré(e)

N° AVS	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance (jj.mm.aaaa)	Date du mariage ou du partena- riat enregistré (jj.mm.aaaa)	Domicile avant l'expatriation	Domicile pendant l'expatriation
			masculin féminin				

Enfants

N° AVS	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance (jj.mm.aaaa)	Toutes les nationalités	Est étudiant	Domicile avant l'expatriation	Domicile pendant l'expatriation
			masculin féminin		CH Etat UE Etat AELE	oui non		
			masculin féminin		CH Etat UE Etat AELE	oui non		
			masculin féminin		CH Etat UE Etat AELE	oui non		
			masculin féminin		CH Etat UE Etat AELE	oui non		
			masculin féminin		CH Etat UE Etat AELE	oui non		
			masculin féminin		CH Etat UE Etat AELE	oui non		

Remarques

Les soussignés déclarent que toutes les informations sont conformes à la réalité. Ils prennent acte que les organes compétents peuvent effectuer des contrôles en Suisse comme à l'étranger et que, si les informations fournies dans cette demande sont fausses, l'attestation de détachement/l'accord particulier peut être révoqué(e). C'est alors la législation de sécurité sociale du pays de l'activité temporaire qui s'applique.

Les soussignés s'engagent à informer immédiatement la Caisse de compensation AVS compétente ou l'Office fédéral des assurances sociales de toute modification de l'un des éléments indiqués dans la présente demande. Ils font en sorte que les cotisations aux assurances sociales soient prélevées en Suisse sur la totalité du salaire, qu'il soit perçu en Suisse ou dans le pays étranger.

Information sur la protection des données :

Les informations fournies dans le présent formulaire sont utilisées par la Caisse de compensation AVS et l'Office fédéral des assurances sociales pour l'exercice de leur mandat légal. Elles sont saisies et enregistrées par voie électronique et sont utilisées dans le respect des prescriptions en matière de protection des données. Les cosignataires consentent à ce que ces données soient mises à la disposition d'un organe d'une autre assurance sociale suisse ou de toute autre institution légitimée par la loi pour garantir la bonne application des prescriptions légales.

Le salarié

L'employeur ou l'indépendant

Date :

Date :

Signature :

Tampon et signature :

Information importante :

L'assurance continuée en Suisse lors de l'exercice temporaire d'une activité dans un État avec lequel la Suisse n'a pas conclu de Convention de sécurité sociale **n'exempte pas de l'obligation d'assurance à l'étranger**. Des cotisations sociales peuvent donc également être prélevées dans l'État sur le territoire duquel l'assuré exerce tout ou partie de ses activités ; **il peut ainsi en résulter un multiple assujettissement**.

Les personnes concernées restent soumises aux cotisations légales **AVS/AI/APG/AC** ainsi qu'aux régimes des **allocations familiales (AF)** et à l'**assurance-accidents (LAA)** de tous les salaires bruts versés à l'employé, y compris toutes les éventuelles rémunérations versées par l'entreprise à l'étranger. Elles restent en principe également soumises à la **prévoyance professionnelle obligatoire (LPP)**.

Les personnes concernées restent soumises à l'**assurance-maladie obligatoire suisse (LAMal)** et à l'**assurance-accidents obligatoire suisse (LAA)**, durant 2 ans au moins (prolongeable jusqu'à 6 ans), et dans certains cas durant toute la durée de leur activité temporaire à l'étranger.

Les **allocations familiales peuvent être réduites** selon le lieu de résidence des enfants ; le montant des allocations est établi en fonction du pouvoir d'achat du pays de résidence. **Dans certains cas, elles peuvent même ne pas être octroyées.**